



PROCESSUS D'ADMISSION

Élèves de la 1^{re} année à la 5^e année

Étoile filante est une école à projet particulier sans territoire défini au sein du Centre de services scolaire de Montréal. Ainsi, tous les enfants qui résident sur le grand territoire du CSSDM ont accès en priorité à l'école Étoile filante.

Puisque l'école Étoile filante est une école alternative avec un projet éducatif unique, le comité admission, formé de parents, d'enseignants et de la direction, établit des critères qui permettent aux parents de faire un choix éclairé et engagé pour leur (s) enfant (s). De plus, ce comité s'assure de respecter les critères pour l'admission des élèves aux projets particuliers en vigueur au CSSDM <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Politique-admission-guide-reference.pdf>.

À noter : Une inscription en cours de primaire est possible (2^e à 5^e année). Toutefois, les parents doivent être conscients que plus leur enfant est avancé dans son cheminement scolaire, plus son intégration fera appel à sa capacité de s'adapter à son nouveau milieu. Ces demandes pourraient être étudiées cas par cas par le comité, en collaboration avec les parents.

Profil recherché chez les familles

1. Compréhension de la mission alternative de l'école Étoile filante;
2. Compréhension des qualités recherchées de chaque acteur (élève, parent, enseignant) dans la réalisation de la mission alternative de l'école, notamment à l'égard de la motivation de l'élève et de l'engagement des parents;
3. Adhésion *des parents* aux valeurs de l'école Étoile filante (Autonomie/Collaboration; Effort/Engagement; Respect/Harmonie);
4. Adhésion des parents au projet pédagogique de l'école (référentiel de l'école) : <https://view.genial.ly/6283ec73c151340012d839e0/guide-referentiel-etoile-filante> ;
5. Engagement des parents à s'impliquer dans la vie de l'école pour un minimum de **20 heures** par année, par enfant.
6. Motivation de l'élève à développer les valeurs véhiculées à l'Étoile filante et ce, dans une perspective de pouvoir répondre adéquatement à ses besoins ;
7. Le projet pédagogique doit répondre aux besoins de l'enfant.



Processus général d'admission en octobre de chaque année

Les parents qui souhaitent inscrire leur (s) enfant (s) à l'école Étoile filante ont l'**obligation** de :

- **Participer à l'activité portes ouvertes** (activité facultative, mais fortement recommandée) ;
- **Assister à la *soirée d'information obligatoire** qui se tient après l'activité portes ouvertes.
**procuration possible pour raisons médicales – doit être autorisée à l'avance par un membre du comité d'admission);*
- **Remplir le questionnaire d'admission** remis pendant la soirée d'information (ou, dans un cas exceptionnel, après une séance d'information particulière) et le **retourner à l'école avant la date d'échéance** (dernier jour ouvrable du mois d'octobre). *Un parent non francophone pourrait se faire aider pour éviter la barrière de la langue. Nous acceptons les formulaires remplis en anglais.*

Procédures d'admission des nouveaux élèves

Après la date d'échéance du dépôt des formulaires d'inscription (au plus tard le 31 octobre de chaque année), le comité admission procède à l'admission des élèves selon l'ordre suivant :

1. Les *frères et sœurs** d'élèves inscrits à l'école Étoile filante sont admis en priorité selon le nombre de places disponibles.
**La fratrie fait référence à des enfants du même foyer familial.*
2. La priorité de la fratrie se prolonge aux enfants plus jeunes qui sont nés pendant que leur fratrie fréquentait l'école. L'implication active des parents dans la communauté de l'école est un levier essentiel de notre pédagogie alternative. Une entrevue de validation sera nécessaire avec la direction et 2 membres du comité.
3. Tous les autres dossiers sont placés en ordre selon une **pige au hasard**.
4. Les élèves sont admis dans cet ordre en fonction des places disponibles.
5. Les élèves non admis restent sur la liste d'attente (l'ordre est respecté).



Une fois l'élève admis à l'école : engagement des parents pour les activités suivantes :

- **Participation de l'enfant** à une activité d'accueil en classe (**mai**);
- **Participation des parents** à une rencontre avec la direction et deux membres du comité admission pour les inscriptions au 2^e et au 3^e cycle (**mai**);
- **Participation des parents** à la soirée de l'OPP (début de l'année scolaire);
- **Participation des parents** à au moins une activité en classe avant la fin du mois de décembre de la première année de l'élève à l'école;
- **Jumelage** avec une famille d'Étoile filante;
- **Participation des parents** de 20 heures par année, par enfant.

Précisions importantes:

- L'école confirmera l'**admission** de l'enfant avant le dernier jour ouvrable du mois de novembre.
- Le parent doit confirmer l'**inscription** de son enfant dans un délai de **10 jours** en fournissant les documents demandés <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/admission-inscription/procedure-inscription/#prerequis>. À défaut de remplir cette condition, l'inscription sera annulée.
- Les élèves dont les questionnaires d'admission sont remis après la date d'échéance seront placés à la fin de la liste d'attente dans l'ordre de réception.
- La liste d'attente devient obsolète le 30 juin de l'année de la demande d'admission.
- L'école favorise la mixité et l'équilibre des genres dans les classes de premier cycle.
- Les parents d'un enfant scolarisé dans une **commission scolaire anglophone (EMSB) ou dans un établissement scolaire privé anglophone** doivent prendre rendez-vous pour une évaluation en français en écrivant au service de l'accueil du CSSDM accueil@csdm.qc.ca. La **lettre d'admission en classe régulière** sera nécessaire pour confirmer l'inscription.



Cas spécifiques

Absence pendant l'année scolaire et passage d'une année à l'autre

Tout élève du CSSDM qui quitte l'école pour plus de 20 jours ouvrables consécutifs pour une raison autre que la santé verra son inscription annulée. De ce fait, lorsqu'il revient à son école, il doit refaire son inscription au secrétariat. L'élève pourrait faire l'objet d'un déplacement vers une autre école s'il n'y a plus de places disponibles dans sa classe à son retour.

Les parents dont l'enfant quitte l'école temporairement (voyage, travail des parents, etc.) et qui désirent revenir à l'école dans une année scolaire subséquente devront refaire le processus d'admission et d'inscription dans les délais prévus (soirée d'information, formulaire d'admission allégé (fratrie), 2 preuves d'adresses, etc.). L'admission de l'enfant sera conditionnelle au nombre de places disponibles après l'admission de la fratrie et pourrait, selon la motivation, se faire avant la pige au hasard des dossiers pour les places restantes. Une entrevue de retour sera nécessaire avec la direction et 2 membres du comité.

Changement volontaire d'école et demande de retour:

Lorsqu'un élève est désactivé avant la rentrée scolaire, la place est offerte à un autre élève sur la liste d'attente.

Les parents qui ont fait le choix d'inscrire leur enfant dans une autre école et qui désirent une réinscription à Étoile filante dans une année subséquente doivent refaire le processus d'admission et d'inscription en entier: soirée d'information obligatoire, dépôt du formulaire d'admission, pige au hasard des dossiers pour les places disponibles. Une entrevue de retour sera nécessaire avec la direction et 2 membres du comité.